



Fédération Française de Natation

Reconnue d'utilité publique (Décret du 7 juillet 1932)

Comité de Champagne-Ardenne

2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél. : 03.26.70.58.59 - E-mail : cr07.natation@wanadoo.fr

Web : champagneardenne.ffnatation.fr



E.R.F.A.N.

ECOLE REGIONALE DE FORMATION AUX ACTIVITES DE LA NATATION

2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél. : 03.26.70.58.59 - E-mail : erfan.cr07@orange.fr



DOSSIER BNSSA 2013-2014

BREVET NATIONAL DE SAUVETAGE ET DE SECURITE AQUATIQUE

Formation continue à REIMS

Du 14 novembre 2013 au 17 avril 2014

Coût : 500 € (hors PSE 1)

Ou

Stage bloqué

à REIMS

Du 21 au 27 avril 2014 inclus

Coût : 500 € (si PSE 1 acquis = moins 100 €)

à LANGRES

Du 22 au 28 février 2014 inclus

Coût : 500 € (si PSE 1 acquis = moins 100 €)



La date de l'examen 2014 nous sera transmise par la Préfecture
Lieux de l'examen : Châlons en Champagne (pour la formation à Reims)
Langres (pour la formation en Haute-Marne)



ATTENTION : Vous devez pour suivre ces formations

- Etre titulaire du PSE 1 au jour de l'examen
- Etre âgé de 17 ans au minimum le jour de l'examen (diplôme effectif à la date anniversaire de vos 18 ans, sauf si émancipé)
- Etre bon nageur pour l'inscription au stage bloqué

NOTE IMPORTANTE : Les dossiers sont à retourner impérativement :

- Pour le 28/10/2013 dernier délai (formation continue)
- Pour le 31/03/2014 dernier délai (stage bloqué à Reims)
- Pour le 31/01/2014 dernier délai (stage bloqué à Langres)

EXAMEN DU B.N.S.S.A

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Vous voulez surveiller une baignade d'accès gratuit (plage de bord de mer, de rivière...), seconder un Maître Nageur Sauveteur dans une piscine... devenez titulaire du **B.N.S.S.A**.

NB : Les formations n'ont pas pour mission de trouver une embauche pour ses candidats. Il leur appartient de le faire personnellement.

IMPERATIF :

- Avoir suivi une formation
- Etre majeur le jour de l'examen et **être en possession** du PSE1 ou PSE2

NATURE DES EPREUVES :

L'examen pour l'obtention du BNSSA comporte :

- **Quatre épreuves pratiques éliminatoires non cotées** :

- Epreuve d'apnée et mannequin sur une distance de 100 m ;
- Epreuve avec palmes, masque et tuba sur une distance de 250 m ;
- Epreuve d'action du sauveteur sur le noyé (prise de dégagement) ;
- Epreuve de premiers secours ;

- **Une épreuve cotée** :

- Réglementation et prévention.

Le **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** est délivré aux candidats admis aux épreuves éliminatoires et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 30 points sur 40.

Le détail des épreuves vous sera précisé en début de formation.

Vous pouvez consulter l'arrêté du 22 juin 2011 à l'aide du lien suivant :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/frameset.html>

Choisir JO du 30 juin 2011 et rechercher le texte 34.

Les dossiers d'inscription à l'examen vous seront fournis en temps utile et seront à retourner à l'ERFAN qui fera suivre à la Préfecture.

PREPARATION A L'EXAMEN DU B.N.S.S.A

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Formation continue

Stage du 14 novembre 2013 au 17 avril 2014

Les candidats ne peuvent se présenter à l'examen que s'ils satisfont aux exigences suivantes :

- Suivre la préparation physique
- Obtenir au moins le PSE 1
- Suivre le stage de réglementation

Remplir la fiche d'inscription qui suit page 5

PREPARATION PHYSIQUE DATES ET HEURES D'ENTRAINEMENT

Les lundis de 20h00 à 21h00 à la Piscine Nautilud de Reims du 18/11/2013 au 14/04/2014 et les jeudis de 20h00 à 21h00 à la piscine du Château-d'Eau de Reims du 14/11/2013 au 17/04/2014.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les congés scolaires.

Note : le 7 novembre 2013 il est prévu une réunion d'information à la piscine du Château d'Eau de Reims

NB :

Les candidats subiront dès les premières séances, un ensemble de tests physiques (nage, remorquage...).

Un niveau trop faible ou un nombre de candidats trop élevé ne permettra pas l'accès à la formation pour tous.

Les candidats admis en formation seront individuellement informés du programme d'entraînement qu'ils devront suivre (présence obligatoire à une ou deux séances hebdomadaires) pour être présentés à l'examen. Certains nageurs particulièrement performants bénéficieront d'allègements. Le non respect du programme ne permettra pas l'accès aux épreuves de l'examen.

La préparation aux épreuves de réglementation est obligatoire pour tous les candidats qui ont suivi la formation continue :
Elle se déroulera sur 2 jours le samedi 26 et le dimanche 27 avril 2014, en même temps que le stage bloqué

PREPARATION AUX DIPLOMES DE SECOURISME

Attestation de Formation aux Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 (PSE 1)

Pour la Formation Continue :

Les stagiaires peuvent suivre cette formation (à leur charge) dans un organisme de leur choix agréé par la Préfecture

Pour le Stage Bloqué :

La formation sera assurée par l'UNION DEPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS DE LA MARNE (UDPS 51) pour la formation à Reims - Organisme ayant conventionné avec le Centre de formation (ERFAN)

La formation sera assurée par l'ASSOCIATION DE LA PROTECTION CIVILE pour la formation à Langres - Organisme ayant conventionné avec le Centre de formation (ERFAN)

Coordonnées de l'UDPS 51

Monsieur Richard SEIBERT
5, rue Louis Armand - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Téléphone: 03 26 22 18 75 - Portable : 06 62 02 15 14

FICHE D'INSCRIPTION A LA PREPARATION DU BNSSA 2013/2014

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Formation continue à Reims

NOM :

Prénoms :

N° de Portable :

ou N° de Téléphone fixe :

Adresse mail :

Date et Lieu de Naissance : né(e) le : _____ à _____

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Etes-vous titulaire du :

PSE 1

ou

PSE 2

Si oui joindre une copie de l'attestation

Avant le début de la formation, le candidat devra fournir, outre la présente fiche :

- La somme de **500 €** (seul les paiements par chèques sont acceptés, à l'ordre du Comité Régional Champagne Ardenne de natation - ERFAN) couvrant, l'encadrement pédagogique, les frais d'assurance, les entrées à la piscine.
- un certificat médical datant **de moins de trois mois** et autorisant le candidat à **la pratique de la natation et du sauvetage (modèle joint)**.
- 1 photo d'identité (avec votre nom au dos)

Ces documents sont à envoyer au Secrétariat du Comité Régional de Natation
2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

PREPARATION A L'EXAMEN DU B.N.S.S.A

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

STAGE BLOQUE

- Stage du 21 au 27 avril 2014 inclus à Reims (1)
- Stage du 22 au 28 février 2014 inclus à Langres (1)

Stage comprenant la préparation physique, la réglementation et la formation de secourisme (PSE1)

Remplir la fiche d'inscription qui suit page 7

Stage réservé en priorité à des candidats bons nageurs.

Stage se déroulant pendant les congés scolaires de printemps. Les candidats intéressés devront apporter la preuve de leurs capacités physiques (appartenance à un club FFN ou attestation de pratique régulière). Les responsables du stage vérifieront le niveau de préparation physique des candidats et ils informeront chaque stagiaire de leurs perspectives de succès à l'examen.

(1) Merci de cocher la case correspondante à votre choix.

FICHE D'INSCRIPTION A LA PREPARATION DU BNSSA 2013/2014

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

- Stage bloqué à Reims (1)**
 Stage bloqué à Langres (1)

NOM :

Prénoms :

N° de Portable :

ou N° de Téléphone fixe :

Adresse mail :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Etes-vous titulaire du :

PSE 1

ou

PSE 2

Si oui joindre une copie de l'attestation

Avant le début de la formation, le candidat devra fournir, outre la présente fiche :

- La somme de **500 €** (seul les paiements par chèques sont acceptés, à l'ordre du Comité Régional Champagne Ardenne de natation - ERFAN) couvrant, l'encadrement pédagogique, les frais d'assurance, les entrées à la piscine et la formation au PSE1.
- un certificat médical datant de **moins de trois mois** et autorisant le candidat à **la pratique de la natation et du sauvetage (modèle joint)**.
- 1 photo d'identité (avec votre nom au dos)

Ces documents sont à envoyer au Secrétariat du Comité Régional de Natation
2 rue Grenet Tellier - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

(1) Merci de cocher la case correspondante à votre choix.

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

Un certificat médical établi de moins de trois mois avant la date de dépôt de dossier d'inscription est exigé pour tout candidat au Brevet National Sécurité et de Sauvetage Aquatique et à l'examen de révision de ce brevet.

* * *

Je soussigné, Docteur en médecine certifiée avoir examiné ce jour, M..... et avoir constaté qu'.....ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A, le

SIGNATURE

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

Soit au moins : - 3/10 +1/10
 ou - 2 /10 +2/10

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est :
4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10)
Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

A NOTER : un autre certificat médical de moins de trois mois vous sera demandé lors de la constitution, courant avril, de votre dossier d'inscription à l'examen.